L'ECHO Parlementaire

LE PJ, C'EST MAINTENANT !

Les choses sérieuses commencent. Enfin. Vous avez plié bagages, quittez le nid, et le coeur ballant, vous vous êtes décidés à affronter l'inconnu, les débats, les idées qui dérangent, et les enjeux planétaires. En novembre dernier, vous aviez postulé pour le Parlement Jeunesse, hésitants et incertains de vos chances de réussite, et vous voilà, aujourd'hui, membres d'une assemblée, en un mot «députés». Vous vous sentez encore un peu perdus, sans aucun doute, balayant l'hémicycle du regard en quête d'un visage familier. Vous ignoriez encore, naïfs et tout plein d'optimisme, que vos nuits seraient brèves, ponctuées d'amendements improvisés, de réunions tardives et de stratégies douteuses... Êtes-vous réellement fin prêts à vivre l'expérience PJ? Le Parlement Jeunesse implique motivation et courage. Courage de prendre la parole, courage de défendre vos idées, courage de vous lancer dans l'arène parfois seul contre tous. Le PJ, c'est le costume trois pièces, avec en prime, des valises sous les yeux.

Pour vous servir,

Céline & Nezha

Concours

Chaque année, l'Echo Parlementaire met un point d'honneur à vous mettre quotidiennement au défi!

Et Le concours qui ouvre cette simulation est un classique du genre...

Pour gagner, insérez, subtilement, dans votre présentation en hémicycle, une rime du répertoire de Claude François (ou un vers de Rimbaud, c'est selon). Le groupe, qui aura comptabilisé le plus de députés ayant joué le jeu,remportera une séance photo auprès de notre photographe, avec en prime, la chance de voir leur portrait dans l'Echo!

Alors,surprenez-nous!

La rédaction

Ont participé à ce numéro:

Rédactrice en Chef : Céline Bernatowicz
Rédactrice en Chef Adjointe : Nezha Darraji
Dornaz Beigi / Jonathan Dehoust
Louis-Paul Eggen / Giuseppina Russo

L'instauration d'un revenu parental: un défi de société à relever

Lors de la journée d'accueil de la XVIIIème session du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles, la présidente de commission nous a présenté le mémoire de la commission, ensuite Alexy Mesrour, le ministre-président des Affaires sociales a présenté son projet de décret visant l'instauration d'un revenu parental. Quid ? Quelles en sont les failles ? Décortiquons ensemble ce terme.

En Péjigonie, Etat fictif représenté par des jeunes citoyens avides de connaissance, un projet de décret visant à l'Instauration d'un Revenu Parental (RP) a été déposé par son gouvernement. Un revenu parental ? Quésako ? De prime abord, ce terme apparaît d'une manière floue et confuse. En effet, même dans le discours du remplaçant de M. Luperto, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce terme est mentionné de manière floue, hésitante et confuse ! Si un politicien du Parlement ne semble pas enchanté à l'idée d'en parler, qu'en est-il de nos péjigoniens ? Ceci est un premier point qui mérite qu'on s'y intéresse. Selon les spécialistes, il apparait que la cellule familiale est fondamentale, néanmoins elle demeure trop négligée. C'est ici, que le projet de décret prend tout son sens. Actuellement, il n'existe pas de revenu destiné aux parents belges. Le texte entend renforcer cette sphère familiale en proposant un environnement optimal pour l'enfant, acteur d'aujourd'hui et de demain. Concrètement, il prévoit d'octroyer une rémunération au parent qui a au moins un enfant à charge de moins de 6 ans afin qu'il soit présent pour l' éducation de l'enfant . De plus, un suivi avec une équipe pluridisciplinaire est prévu. A l'origine de ce décret, un constat alarmant concernant l'éducation des parents qui se fait de moins en moins présente dans notre société actuelle. En cause, la mise en place de mécanismes trop peu efficaces, ou encore le phénomène de mode des familles divorcées, recomposées. Cependant, au niveau du contenu du projet, certains points suscitent des interrogations. Premièrement, on peut se poser la question de savoir pourquoi le RP n'est pas imposé à chaque couple quelque soit la profession ? Ensuite, pourquoi avoir fixé un âge minimal pour l'obtention de la rémunération ? ou encore : quel est l'intérêt de ne pas octroyer d'aide aux parents dont l'enfant est inscrit dans une crèche ? Des questions qui restent en suspend et qui ont le mérite d'être relevées.

Giuseppina RUSSO

Le revenu parental : une utilité publique ou un retour de la femme au foyer ?

Le revenu parental fait débat dans quelques pays européens mais aussi au Parlement Jeunesse en Belgique. Au delà des bénéfices ou méfaits du revenu parental, le problème qui se pose dans le débat est celui du statut de la femme. Le revenu parental tel que proposé au Parlement Jeunesse vise avant tout une utilité publique et le retour de l'éducation et des enfants au cœur des préoccupations familiales. En opposition, les féministes accusent le revenu parental d'imposer un statut de « femme au foyer » à la femme. Mais n'est-il pas temps de reconnaître le travail fourni par ces femmes? Par ailleurs, n'oublions pas que ce décret vise également les hommes. Et oui, les pères ont également le droit de s'occuper de leurs progénitures. La pression de ne pas se retrouver « que » mère de famille a même un côté néfaste. Les femmes renoncent de plus en plus à la maternité de peur de perdre leur emploi ou de ne pas avoir droit à une carrière professionnelle. C'est notamment contre ce phénomène que l'Allemagne a mis en vigueur le revenu parental. Les jeunes parents belges ne sont pas non plus « sans filet » comme le précise Philippe Courard, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées. Pourtant, on peut constater que l'interruption de carrières pratiquée en Belgique n'est plus suffisante. Malgré les allocations, les « parents au foyer » doivent retourner au travail, en mettant dans une certaine mesure leur implication dans l'éducation de leur enfant de coté. L'exemple à prendre est celui de la Suède. La politique familiale de ce pays vise à soutenir le modèle familial où les deux conjoints travaillent et à assurer que les femmes et les hommes ont les mêmes droits et obligations en ce qui concerne la famille et le travail. On pourrait se poser la question des abus d'une telle offre sociale. Alexy Mesrour, ministre des Affaires Sociales nous assure que des conditions précises seront à respecter et que des sanctions sont prévues en cas d'excès.

Dornaz BEIGI HARCHEGANI

Hypersexualisation, une mise au point s'impose

Une législation dépassée demande une mise à jour de la loi. La Ministre de l'Audiovisuel, Cynthia Isilola Mukendy, nous explique son décret, sa motivation et ses limites.

Madame la Ministre, expliquez-nous votre décret en quelques mots.
Dans ce décret je recadre un petit peu la législation par rapport à la protection de mineurs. A l'heure d'aujourd'hui on est arrivée à l'âge du numérique. L'audiovisuel ce n'est plus simplement la télévision et la radio, mais aussi Internet, les jeux vidéo, le téléchargement. Tu as Internet partout maintenant. Ce que je veux c'est au vu de ces technologies audiovisuelles simplement opérer une mise à jour de la loi sur la protection des mineurs.
Pourquoi avoir choisi ce décret ?
Actuellement, nous sommes dans une société d' hyper-sexualisation où la nudité est partout. Cela incite à se poser des questions : à qui s'adresse t-elle ? Quel regard portent les jeunes sur cette image de nudité. A quoi un mineur doit avoir accès ? Dans le cadre de leurs cours, les jeunes sont confrontés assez tôt à Internet. Le gouvernement se doit de cadrer l'utilisation des nouveaux médias. Le but est d'éduquer les parents dépassés et les jeunes sur les contenus des médias qui demeurent inadaptés. Les informer sur les dangers et les effets néfastes qui finissent par troubler les enfants. Un autre public cible est les producteurs de sources audiovisuelles, il est nécessaire de les responsabiliser.
Que proposez-vous concrètement ?
Nous pensons à censurer certaines affiches de publicité, renforcer et ajouter des sanctions pour les producteurs de sources audiovisuelles. Ensuite, nous proposons un lecteur de carte d'identité pour contrôler l'accès au contenu de certains sites.
Quel est le point sur lequel vous pensez que votre décret sera attaqué ?
Je pense que la mise en place d'un lecteur de carte d'identité sera critiquée car certains penseront qu'il donne accès à des informations trop personnelles. Le prochain point qui peut porter à débat serait l'intrusion dans la vie privée. En d'autres mots, le fait que ce soit aux parents à agir et non pas à l'Etat.

Giuseppina Russo

Taxe Carbone : en guerre contre la pollution

Pour éviter d'en arriver à un point de non-retour, sera mis sur la table des négociations du Parlement Jeunesse ce projet de décret. En résumé, les petits pollueurs paieront peu, les gros casqueront...

... à moins de modifier leurs habitudes. Avec la volonté de changer la place de la protection environnementale, « cadet des soucis » dans notre quotidien, Virginie de Vellis, Ministre des Finances, a déposé le projet de décret pour l'instauration d'une Taxe Carbone. Avant l'ouverture des débats, décortiquons ce projet prenant à bras le corps un problème qui nous concerne tous, et teinté d'un optimisme certain dans le chef de la Ministre. Ambitionnant de modifier le comportement, tant des consommateurs que des producteurs, la Taxe Carbone répond au principe « pollueur-payeur » et a pour but de sensibiliser entrepreneurs et particuliers quant à leurs pratiques. Concrètement, cette taxation visera à réduire les désagréments causés par la pollution issue de la production de biens et services, hormis ceux « de première nécessité » ou ceux « indispensables dans le cadre d'une activité déterminée ». Entreprises et produits se verraient dès lors attribuer une cote, facteur de calcul de la taxe, par l'Agence de Contrôle en Carbointensité (ACC) : de 1 à 3 d'une part et de A à E d'autre part. Cette ACC ne serait pas le seul organisme à voir le jour en marge de l'instauration de la Taxe Carbone. Une Caisse d'Investissements Ecologiques et Sociaux (CIES) redistribuerait les revenus potentiels issus de cette taxe. Respectivement, entreprises et particuliers bénéficieraient alors de capitaux ou de chèques verts pour produire ou se procurer des produits « propres ». Les avantages d'une telle taxe sont nombreux : étiquetage clair, mise en avant des produits respectueux de l'environnement, conscientisation des consommateurs, mesures en termes de transports. Une série de points positifs qui fait de ce projet de décret un ensemble relativement cohérent et bien pensé. Enfin un plan sensé dans un contexte environnemental alarmant a-t-on envie de dire !Tout n'est pas rose (disons vert dans ce cas) pour autant. La nomenclature utilisée risque en effet d'en inquiéter certains. Le terme « taxe » étant toujours perçu de manière-péjorative. Aussi, bien que cette mesure semble être efficace en Suède ou en Inde, une opposition féroce

a vu le jour en Australie, comme le souligne Serdane Baudhuin, Présidente de la Commission des Finances au Parlement Jeunesse. L'absence de statistiques due à la récente implémentation de cette mesure y jouant probablement un rôle. Preuve qu'un tel changement ne peut être analysé que sur le long terme. Toujours est-il qu'aujourd'hui, sur papier, cet honorable et ambitieux projet semble être disposé à s'immiscer dès 2015 dans notre quotidien afin de le rendre plus vert. Une première grande réforme vers une meilleure atmosphère...

Louis-Paul EGGEN

Réforme du système carcéral : humanisme et pragmatisme ?

«Une société se juge à l'état de ses prisons.»

Surpopulation. Insalubrité. Accès déficient aux soins de santé. Insécurité. S'il fallait juger la société belge dans ce cadre comme nous le dit Albert Camus, sa note serait bien faible... Les critiques envers les établissements pénitentiaires du royaume fusent de partout : Cour européenne des Droits de l'Homme, Comité de prévention de la torture, Amnesty International et j'en passe. Une tâche, disons-le, pour un Etat démocratique, signataire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Prenant certainement comme référence le modèle scandinave (fortement médiatisé suite à l'emprisonnement d'Anders Breivik, le tueur fou d'Oslo), la Ministre de la Justice propose une « réforme totale du système » basée sur le respect de la dignité humaine et le suivi individualisé des prisonniers, à contre-courant de la « tendance sécuritaire actuellement en vigueur, solution de facilité permettant de réconforter la population », selon elle. Populistes, trop liberticides et indignes, nos prisons ? Stéphanie Ngalula souhaite faire preuve de pragmatisme et d'humanisme pour répondre aux critiques droits de l'hommiste et à la surpopulation carcérale croissante du pays. Miser sur la réinsertion, pas la punition. Pour ce faire, elle avance l'instauration d'une instance spécialisée dans le contrôle des peines judiciaires appelés les Comités interdisciplinaires ; la mise en place de maisons dites primaires, secondaires et tertiaires afin de mieux encadrer les résidents et enfin, le développement d'incitants financiers ayant pour but la formation professionnelle des détenus et le remboursement de leurs victimes. Thématique sensible et controversée, Madame Ngalula aura à répondre aux opposants de la réforme. A propos de son coût d'abord, certainement élevé... Il faudrait aider publiquement les prisons là où l'enseignement, l'aide à l'emploi, les retraites ou encore les soins de santé – des piliers de la société concernant des citoyens qui, eux, ont respectés la loi alors que la vie n'est pas toujours facile et que les tentations sont quotidiennes pour transgresser les règles – manquent d'argent... De sa moralité ensuite. Attention à ce que les prisons ne deviennent pas des hôtels trois étoiles, expliqueront ceux pour qui la prison doit rester un lieu où la seule liberté est d'écouter notre conscience. Mais privation de liberté veut-il dire privation des droits fondamentaux ? Les débats risquent d'être houleux. La Ministre parle, elle, de sagesse et de courage. Et du courage, on verra si elle en aura assez pour faire adopter ce décret progressiste.

Jonathan DEHOUST

Arnaud: On mettra les arabes dehors
Soumaya: Mais y'aura plus personne!

Arnaud: Tous en capote demain!

Si j'étais une figure Facebook je m'auto-likerais! Nadia H.

Nezha: Y'a des sandwichs siciliens ?
Arnaurd: Ne rêve pas !
Nezha: C'est pas grave je mangerai Santino à la place!

Nezha: Santino on va lui donner la rubrique mode de l'écho parlementaire...

Ne ratez sous aucun prétexte la version PAPAOUTAI des députés Adil, Crystal & Simon ce jeudi !

NADIA: IL FAUT QUE L'ON PARLE PORNO MAINTENANT

Alexy: Santino ne m'a jamais touché les fesses

Amandine nous a promis du pôle dance pour le Talent Show ...

Nezha: punaise Arnaud a les cheveux frisés en fait!
Soumaya : et Stephanie elle est blanche aussi!

Soumaya: Je veux épouser Alexy mais il n'est pas là.

«À la sulfureuse cheffe du groupe Germinal,
en cas de besoin n'hésite pas!
Je débouche n'importe qu'elle tuyauterie...»
Le plombier